

Documents pour le ministre et les témoins

Coalition Anti-Facebook

Les notes suivantes vous aideront à vous préparer à faire une présentation devant le comité. Ne vous contentez pas de lire les arguments proposés. Utilisez-les pour organiser ce que vous prévoyez dire, puis exprimez-vous à votre façon. Ajoutez d'autres arguments et d'autres détails pour appuyer le même point de vue.

Qu'est-ce que la Coalition Anti-Facebook?

Nous sommes une coalition de groupes qui s'inquiètent vivement de la place qu'occupent Facebook et d'autres médias sociaux semblables dans notre pays. En 2010, plusieurs petits groupes d'intérêt de diverses provinces se sont réunis pour former cette coalition de portée nationale. Notre mission est de sensibiliser les Canadiens aux dangers des médias sociaux et de faire pression sur le gouvernement pour qu'il impose des contrôles plus stricts sur Facebook et les autres médias sociaux.

Quelle est notre position sur le projet de loi?

Nous l'appuyons, mais nous aimerions que les médias sociaux soient bannis de la classe en tout temps.

Quels sont nos arguments?

- Les médias sociaux recueillent trop de renseignements personnels sur les Canadiens.
- Les gens, surtout les jeunes, sont en train de perdre toute notion de vie privée et partagent des renseignements personnels qui pourraient leur nuire.
- Si on autorise les médias sociaux en classe, les élèves sentiront qu'ils n'ont pas d'autre choix que de participer. Ce n'est pas juste.
- Les écoles ne devraient pas encourager une activité qui peut nuire à la vie privée et à la santé mentale des jeunes.

Que voudrions-nous que le comité fasse?

- Nous voulons qu'il adopte le projet de loi.
- Nous voulons qu'il élimine la faille du paragraphe 4(2), qui permettrait à certaines classes d'utiliser les médias sociaux.

Association pour la défense des droits des élèves du secondaire

Les notes suivantes vous aideront à vous préparer à faire une présentation devant le comité. Ne vous contentez pas de lire les arguments proposés. Utilisez-les pour organiser ce que vous prévoyez dire, puis exprimez-vous à votre façon. Ajoutez d'autres arguments pour appuyer le même point de vue.

Qu'est-ce que l'Association pour la défense des droits des élèves du secondaire?

L'association a vu le jour en 1984. Elle a été formée par un groupe d'élèves du secondaire du Nouveau-Brunswick qui croient que certaines lois et politiques appliquées dans le milieu scolaire seraient invalidées si on tentait de les appliquer aux adultes en milieu de travail. L'association a pris de l'ampleur et est devenue une organisation nationale. Elle se compose d'élèves bénévoles et de quelques employés, dont un avocat et un lobbyiste.

Quelle est notre position sur le projet de loi?

Nous sommes contre le projet de loi dans son libellé actuel. À notre avis, les règles qui s'appliquent à ce qui se fait en classe devraient être raisonnables et déterminées par l'enseignant et ses élèves. Le gouvernement ne devrait pas avoir la possibilité de rendre illégale une activité qu'il ne rendrait pas illégale en milieu de travail pour les adultes.

Quels sont nos arguments?

- Il est déraisonnable d'interdire aux élèves du secondaire une activité permise aux étudiants de niveau postsecondaire.
- Les médias sociaux peuvent être d'importants outils d'apprentissage.
- Les médias sociaux ne sont pas dangereux tant que les élèves respectent les lignes directrices recommandées.

Que voudrions-nous que le comité fasse?

- Nous voulons qu'il amende le projet de loi pour qu'il s'applique uniquement aux élèves de moins de 14 ans qui fréquentent l'école primaire ou intermédiaire, ou qui sont inscrits à un programme de premier cycle du secondaire au Québec.

Ligue pour la défense du programme scolaire traditionnel

Les notes suivantes vous aideront à vous préparer à faire une présentation devant le comité. Ne vous contentez pas de lire les arguments proposés. Utilisez-les pour organiser ce que vous prévoyez dire, puis exprimez-vous à votre façon. Ajoutez d'autres arguments pour appuyer le même point de vue.

Qu'est-ce que la Ligue pour la défense du programme scolaire traditionnel?

La ligue est un groupe d'intérêt spécial composé de parents et de grands-parents qui préfèrent les méthodes d'enseignement traditionnelles. Nous croyons que la plupart des écoles sont trop laxistes et donnent trop de liberté aux élèves. Nous sommes d'avis que l'école doit servir à enseigner les éléments de base – la lecture, l'écriture et les mathématiques – et à préparer les élèves à devenir de bons travailleurs. Nous avons des membres à travers le Canada qui contribuent suffisamment d'argent pour nous permettre d'engager quelques employés.

Quelle est notre position sur le projet de loi?

Nous l'appuyons sans réserve.

Quels sont nos arguments?

- Les écoles ont tendance à suivre toutes sortes de modes qui tomberont dans l'oubli dans quelques années.
- Les médias sociaux ne sont qu'une mode passagère.
- Les écoles devraient se concentrer sur les méthodes d'enseignement traditionnelles.
- Autoriser les élèves à se servir des médias sociaux en classe les encouragera à ignorer leur professeur et à déranger la classe.

Que voudrions-nous que le comité fasse?

- Nous voulons qu'il adopte le projet de loi dans son libellé actuel.

Fédération des fournisseurs de médias sociaux

Les notes suivantes vous aideront à vous préparer à faire une présentation devant le comité. Ne vous contentez pas de lire les arguments proposés. Utilisez-les pour organiser ce que vous prévoyez dire, puis exprimez-vous à votre façon. Ajoutez d'autres arguments pour appuyer le même point de vue.

Qu'est-ce que la Fédération des fournisseurs de médias sociaux?

La fédération est un groupe d'intérêt spécial qui représente les divisions canadiennes de grands médias sociaux et fournisseurs de services Internet. Elle a pour but de faire pression sur le gouvernement pour que les médias sociaux demeurent faciles d'accès et peu coûteux au Canada.

Quelle est notre position sur le projet de loi?

Il est inutile et injuste.

Quels sont nos arguments?

- Nous faisons de notre mieux, en tant que fournisseurs, pour rendre l'expérience des médias sociaux positive, sécuritaire et bénéfique pour tous nos usagers, y compris les adolescents.
- Les médias sociaux sont des outils indispensables dans la vie des jeunes d'aujourd'hui et ne devraient pas être interdits en classe.
- Ce projet de loi nuirait injustement à notre industrie et à nos annonceurs au Canada.

Que voudrions-nous que le comité fasse?

- Nous voulons qu'il rejette le projet de loi.

Ministre de l'Apprentissage

Qui est le ministre (ou la ministre) de l'Apprentissage?

Le ministre (ou la ministre) est à la tête du ministère de l'Apprentissage. Bien que la plupart des questions liées à l'éducation soient de compétence provinciale, le gouvernement fédéral a créé un ministère pour promouvoir des programmes nationaux dans le domaine de l'éducation. Ces programmes comprennent des bourses pour les étudiants de niveau postsecondaire et leurs enseignants ainsi que des mesures qui amélioreront l'éducation à tous les niveaux.

Quelle est ma position sur le projet de loi?

Mon gouvernement appuie ce projet de loi. À notre avis, il aidera les élèves et les enseignants canadiens. Nous aimerions que le comité fasse tout le nécessaire pour entendre le point de vue des Canadiens, et qu'il examine attentivement le projet de loi et y apporte des amendements qui le rendront encore meilleur.

Présentation du projet de loi

Énumérez les principaux objectifs de ce projet de loi (environ cinq). Prenez soin d'y inclure les types de médias sociaux qui seront interdits et les sanctions qui seront imposées aux enseignants ou aux élèves qui contreviennent à la loi.

Pourquoi est-ce que le comité devrait appuyer ce projet de loi?

- Bien que les médias sociaux puissent être utiles dans la vie des Canadiens, ils n'ont pas leur place en classe.
- Les enseignants devraient pouvoir se faire écouter en classe, sans la concurrence de Facebook ou de Twitter.
- Lorsqu'ils sont à l'école, les élèves ne devraient pas avoir à subir la pression sociale des médias sociaux.
- Les enseignants qui souhaiteraient utiliser cette technologie dans le cadre du programme scolaire seraient libres de le faire, à condition de respecter les procédures appropriées.